

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Madame BIRRAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Sylvie SETTI, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, Mme Mélanie DESFOUGERES, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie SETTI
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
Mme Deborah VERDIER	à	Mme Véronique VULLIEZ

ADMINISTRATION GENERALE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Conformément aux statuts de cette association approuvés lors de son assemblée générale du 19 septembre 2020, Monsieur le Maire est désigné membre de droit au sein de cette association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant de la Commune au sein de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés pour pourvoir au remplacement de Monsieur le Maire, lorsque cela sera nécessaire.

Sur proposition de Madame JAILLET, et au terme d'un scrutin secret, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, :

- Monsieur le Maire, membre de Droit,
- Madame Karine BIRRAUX, au titre de son remplaçant

ASSOCIATION DE SOINS À DOMICILE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Conformément aux statuts de l'association en date du 21 mai 2019, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner quatre représentants de la Commune au sein de l'Association de Soins à Domicile.

Sur proposition de Madame JAILLET, et au terme d'un scrutin secret, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, :

- Madame Karine BIRRAUX,
- Madame Nicole JAILLET,
- Madame Véronique VULLIEZ,
- Monsieur Thomas BARNET.

THONON AGGLOMÉRATION - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et au terme d'un scrutin secret, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, ses représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat :

- Monsieur Jean-Claude TERRIER, en qualité de membre titulaire,
- Monsieur René GARCIN, en qualité de membre suppléant.

MARCHÉ D'ASSURANCES « MULTIRISQUES » DES PARCS DE STATIONNEMENT ET DE LA CHAUFFERIE DU QUARTIER DE LA RÉNOVATION – GROUPEMENT D'ACHETEURS COMMUNE DE THONON-LES-BAINS / ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE (AFUL) GARAGE DU QUARTIER DE LA RÉNOVATION / AFUL CHAUFFERIE DU QUARTIER DE LA RÉNOVATION – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LES MARCHÉS

Le marché d'assurance « Multirisques » parcs de stationnement et chaufferie souterrains du quartier de la Rénovation, dont la commune de Thonon-les-Bains est titulaire à la fois en tant que collectivité territoriale (pour les voies d'accès notamment), mais aussi en tant que propriétaire de garages, se termine le 31 décembre 2020.

La commune de Thonon-les-Bains souhaite procéder à son renouvellement. Elle est assistée pour cela de la société ACE CONSULTANTS (30400 Villeuneuve-lès-Avignon) titulaire d'un contrat d'assistance dans l'élaboration et la passation de cette consultation.

Afin de susciter la concurrence, la consultation sera allotie comme suit :

- Lot n° 1 : assurance « Dommages aux Biens »,
- Lot n° 2 : assurance « Responsabilité Civile ».

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes qui regroupe la commune de Thonon-les-Bains et les deux « AFUL » précitées, et qui prévoit notamment :
 - que la commune de Thonon-les-Bains assurera la coordination du groupement,
 - que le coordonnateur est chargé, au nom et pour le compte des autres membres, :
 - d'établir le dossier de consultation des entreprises,
 - de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du (ou des) titulaire(s) de ces marchés, dans le respect des règles définies par le Code de la commande publique,
 - de signer et, de manière générale, de prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires à la notification du marché,

Affichage du 26/10/2020 au 26/11/2020

- d'exécuter les marchés et de prendre toute décision afférente, et notamment le paiement des quittances, la gestion des sinistres et la reconduction du marché pour chacun des membres du groupement,
- qu'une Commission d'appel d'offres (CAO) sera constituée et qu'elle donnera son avis sur l'attribution des marchés. Cette CAO compétente sera celle du coordonnateur du groupement,
 - qu'en raison de sa compétence dans la matière qui fait l'objet des marchés, un représentant de la société ACE CONSULTANTS (30400 Villeneuve-Lès-Avignon) sera invité aux réunions de cette CAO, avec voix consultative,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

APPROBATION DU GUIDE INTERNE DES PROCÉDURES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le guide interne des procédures de la Commande publique qui complète les dispositions légales et réglementaires existantes à ce jour.

Ce document formalise les règles édictées par la commune de Thonon-les-Bains pour préciser le dispositif légal en vigueur. Ces règles s'imposent aux acteurs de la Commune (services municipaux et élus) et sont opposables aux candidats aux marchés publics de la Commune.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le document présenté.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Considérant plusieurs mobilités externes et internes au sein de la Collectivité qu'il convient de pallier par le remplacement d'agents dont le grade, même s'il relève du cadre d'emplois de l'agent à remplacer, n'est pas identique,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent au sein du service Port pour assurer des missions d'accueil et de secrétariat à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire du personnel des écoles et locaux municipaux au sein du service Éducation, à compter du 1^{er} novembre 2020 ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires ;
- la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service Éducation pour assurer la fonction d'ASEM, à compter du 1^{er} novembre 2020 ;
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la fonction d'équipier fêtes au sein du service Voirie, à compter du 1^{er} novembre 2020.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR (TRICE) DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de directeur de la communication institutionnelle à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020, sur le grade d'attaché territorial ou attaché principal titulaire, ou à défaut contractuel.

INDEMNISATION DE FONCTION DES ÉLUS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les indemnités réellement octroyées soient les suivantes, après application des majorations, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

- Monsieur le Maire : 124,69 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : 42,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Monsieur le 5^{ème} Adjoint : 47,03 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués : 11,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

TRAVAUX

GESTION DES FORÊTS COMMUNALES – PROGRAMME 2021 DES COUPES DE BOIS EN FORÊT DES « BOIS DE VILLE »

L'Office National des Forêts, partenaire de la commune de Thonon-les-Bains dans la gestion des forêts communales, propose un état prévisionnel des coupes de bois façonnables et/ou exploitables par affouage en 2021, sur le secteur des Bois de Ville soumis au régime forestier.

Les tènements forestiers concernés numérotés 9 et 15 en forêt des Bois de Ville, d'une superficie de 9 ha, lieudit l'Ermitage, sont la propriété de la commune de Thonon-les-Bains et sont situés sur le territoire de la commune d'Armoiy (parcelles cadastrées section OA 347p et 245p).

Le volume prévisionnel exploitable représente une quantité de 370 m³ de bois provenant principalement d'arbres feuillus, pour un produit financier attendu d'environ 3 700 €Hors Taxe.

Sur proposition de Monsieur R. BAUD, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce programme et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état d'assiette des coupes présenté, ainsi que les contrats de vente de bois présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2021.

URBANISME

QUARTIER DESSAIX – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 4 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU 19 JUIN 2019

Par délibération du 27 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le projet de traité de concession d'aménagement du quartier Dessaix avec le groupement de trois opérateurs : TERRITOIRES 38, IMAPRIM et PITCH Promotion SNC, TERRITOIRES 38 étant le mandataire du groupement. Le contrat de concession a été signé le 19 juin 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement du 19 juin 2019 et qui prévoit :

- d'allonger le délai de 16 à 23 mois pour lever les conditions suspensives à compter de la notification du traité de concession ;
- de supprimer l'article 2 de l'avenant n° 3 devenu sans objet.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DÉCISION RELATIVE À LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX À VENIR SUR UN TERRAIN SIS 54 AVENUE DE SAINT-DISDILLE, APPARTENANT À MONSIEUR CHRISTOPHE ARMINJON, MAIRE DE LA COMMUNE

Une déclaration préalable pour modification de clôture va être déposée sur un terrain sis 54 avenue de Saint-Disdille, cadastré section AG n° 982. Monsieur Christophe ARMINJON, Maire de la Commune, par sa qualité de propriétaire dudit terrain et pétitionnaire de la déclaration préalable, est intéressé à la décision qui statuera sur cette déclaration préalable.

Désignation de M. Mustapha GOKTEKIN.

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, et au terme d'un scrutin à main levée, le Conseil Municipal désigne (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), par 28 voix pour et 9 abstentions (Madame GROUPI, Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur DALIBARD, Madame DESFOUGERES, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD ROCHE, Monsieur DUVOCELLE), Monsieur Mustapha GOKTEKIN.

**CULTURE-
COHESION SOCIALE ET
JEUNESSE**

CONVENTION TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – AUTORISATION DE FAIRE LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DÉLÉGATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS À THONON AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La ville de Thonon souhaite solliciter à nouveau le soutien du Conseil Départemental dans le cadre des Parcours Culturels Thononais 2020/2021.

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer à Thonon Agglomération les demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au profit de la ville de Thonon-les-Bains ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions au Conseil Départemental dans le cadre des Parcours Culturels Thononais.

CULTURE & PATRIMONE

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT MUSÉE DU CHABLAIS 2020 ET 2021, FONCTIONNEMENT CULTURE 2021, FONCTIONNEMENT COMMUNICATION 2020 ET 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET À LA DRAC AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la DRAC, pour le soutien aux frais de fonctionnement et d'investissement de cette exposition. Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 50 354 €hors taxes.

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver cette opération à hauteur de 50 354 €hors taxes pour la Commune, comptabilisés sur le budget Fonctionnement et Investissement du Musée du Chablais 2020 et 2021, Fonctionnement Culture 2021, Fonctionnement Communication 2020 et 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

EDUCATION

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires, encadrés par LEO LAGRANGE sur les écoles de la Commune, certains enfants ne bénéficient pas de la prestation.

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement des 5 familles tel que présenté..

**PETITE ENFANCE –
EDUCATION –
COHESION SOCIALE ET
JEUNESSE**

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Sur proposition de Madame VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

PETITE ENFANCE

MULTI-ACCUEIL PETITS PAS PILLON - REMBOURSEMENT D'UNE FAMILLE

Sur proposition de Madame VULLIEZ, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement à la famille tel que présenté.

FINANCES

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALES DES COMPTES – POINT D'ÉTAPE

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du suivi de ces recommandations du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes

Affichage du 26/10/2020 au 26/11/2020

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS – BUDGET 2020

Le montant de l'Attribution de compensation à percevoir par la commune de Thonon-les-Bains à compter du 1^{er} janvier 2020 est donc fixé à 10 169 525 €

L'évolution de l'Attribution de compensation est la suivante :

Attribution de compensation fiscale initiale	13 132 492
Solde des transferts de charges initiaux :	-1 688 200
Soit Attributions de compensations 2017 et 2018	11 444 292
Transfert de la gestion du Môle	-128 000
Soit Attribution de compensation 2019	11 316 292
Transfert de la cotisation au SDIS	-1 146 767
Soit Attribution de compensation 2020	10 169 525

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

QUESTIONS DIVERSES POINTS D'INFORMATION

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019, où la compétence était encore communale, doit être présenté au Conseil Municipal, lequel doit émettre un avis sur ce rapport.

Au titre de la compétence Assainissement antérieurement transférée, la Commune doit prendre connaissance, en application de l'article D.2224-3 du CGCT, du rapport établi par Thonon Agglomération pour l'exercice de la compétence Assainissement pour ce même exercice 2019.

Sur proposition de Madame BIRRAUX, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la communication du rapport annuel 2019 de la commune de Thonon-les-Bains sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du rapport annuel 2019 de Thonon Agglomération relatif à l'exercice de la compétence Assainissement pour ce même exercice 2019.

THONON AGGLOMÉRATION – PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPOS) – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire indique que le rapport annuel 2019 établi par Thonon Agglomération concernant la prévention et la gestion des déchets a été transmis, pour information, aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35
La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée
le lundi 23 novembre 2020 à 19h30